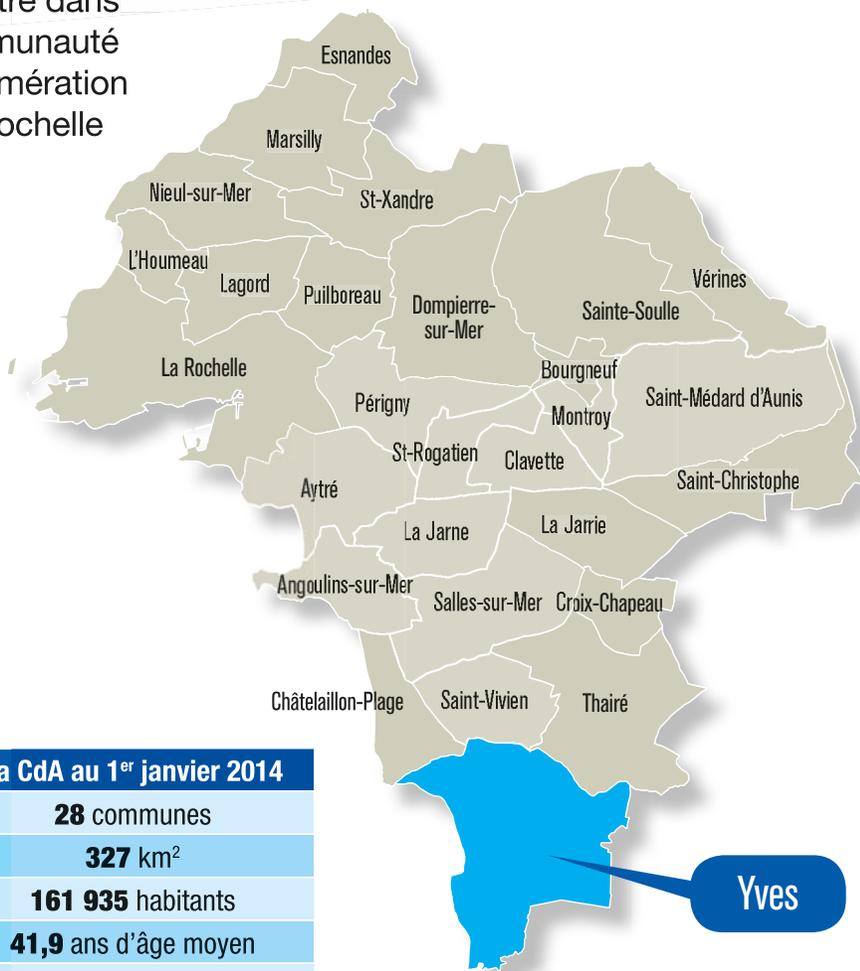


Bienvenue

... AUX HABITANTES ET AUX HABITANTS D'YVES

Le 1^{er} janvier 2014,
Yves entre dans
la Communauté
d'Agglomération
de La Rochelle
(CdA)



La CdA au 1^{er} janvier 2014

28 communes

327 km²

161 935 habitants

41,9 ans d'âge moyen

74 796 emplois

Yves

L'intercommunalité dans l'agglomération rochelaise est une longue et belle histoire qui fêtera ses **50 ans en 2014**.

Bien plus qu'une simple mutualisation de services, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a été pensée dès l'origine comme un territoire de projets. Un moyen de mener à bien des actions communes au service de tous, et de se doter d'infrastructures et d'équipements destinés à renforcer son développement, son rayonnement et son attractivité.

Communauté à la fois maritime et rurale, diverse et équilibrée, l'agglomération rochelaise poursuit son développement maîtrisé en intégrant dix nouvelles communes qui forment déjà avec elle un bassin de vie et d'activités. Si avec 10 % d'habitants supplémentaires, elle restera un territoire à taille humaine, elle pourra, avec 59 % de territoire en plus, mieux accueillir les habitants qui nous rejoignent, sans dégrader nos paysages et notre environnement. Ainsi élargi, le nouveau territoire facilitera la mise en œuvre des grands principes de développement durable qui guident son action en matière d'environnement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'activités économiques et d'équipements.

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle assume une quinzaine de compétences déléguées par ses communes membres. Toutes sont exercées dans l'intérêt communautaire et lui permettent de remplir un certain nombre de missions auprès de la population, des entreprises et autres organismes publics et privés de son territoire.

A partir du 1^{er} janvier 2014, elle mettra progressivement en œuvre ces compétences pour les dix nouvelles communes qui la rejoignent. Pour vous, cela se traduira par l'accès à des services et des équipements nouveaux dont les modalités pratiques sont détaillées dans les pages de ce livret.



Les équipements culturels



Le Conservatoire de Musique et de Danse de l'Agglomération de La Rochelle et son Réseau des écoles

au 1^{er} janvier 2014

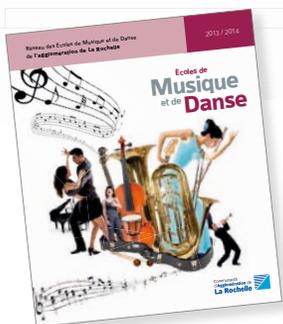
- Les frais d'inscription au Conservatoire de Musique et de Danse seront de **24 € par an au lieu de 47€ précédemment**.
- Les inscriptions aux diverses formations et disciplines se feront au tarif en vigueur pour les habitants de la CdA (mise en application sur la facturation de début mars 2014), soit :

2013/2014 - Tarifs au trimestre

	CdA	Hors CdA
Eveil musical - Initiation - Débutant Danse	51 €	99 €
Formation musicale seule	69 €	138 €
Danse	92 €	179 €
Formation musicale + 1 discipline + Pratique collective	106 €	213 €
Atelier de Pratique Artistique (APA)		
Ateliers Découvertes		
Formation musicale + 2 disciplines + Pratique collective	145 €	286 €
Culture musicale		102 €
Perfectionnement Danse		422 €
Pratique collective seule		40 €
Auditeur		19 €

Pour le Réseau, les tarifs varient selon les écoles.
Les renseignements sont à prendre auprès de chacune d'entre elles.

Le guide Réseau des écoles de musique et de danse est disponible sur place à la CdA, par courrier sur simple demande, ou téléchargeable sur le site www.agglo-larochelle.fr



▶ Vous souhaitez en savoir plus ?

Conservatoire de Musique et de Danse

39 rue Thiers à La Rochelle

Tél. : 05 46 41 07 37

E-mail : conservatoire.musique-danse@agglo-larochelle.fr



La Médiathèque Michel-Crépeau

au 1^{er} janvier 2014

- En tant qu'habitant de l'agglomération, vous bénéficiez de la carte réseau des médiathèques au **tarif préférentiel CdA de 25 € au lieu de 45 €**, et du tarif famille qui permet aux adultes de la famille d'un inscrit payant à 25€ de bénéficier de la gratuité.
- Quel que soit votre lieu d'inscription, votre carte vous donnera accès, pour le même tarif, à l'ensemble des médiathèques informatisées du réseau, ainsi qu'à la gratuité de l'inscription à la Bibliothèque Universitaire et aux abonnements numériques du portail des médiathèques de l'agglomération.



▶ Vous souhaitez en savoir plus ?

Médiathèque Michel-Crépeau

Avenue Michel Crépeau à La Rochelle

Tél. : 05 46 45 71 71

www.bibliotheques.agglo-larochelle.fr



Le traitement des déchets



La collecte des déchets et des emballages

au 1^{er} janvier
2014

- L'intégration de votre commune dans le circuit de collecte des déchets de la CdA se traduira par **un changement de prestataire et, par conséquent, par un nouveau planning de collecte** :

- toute l'année :

collecte des emballages

tous les lundis

- la collecte des déchets ménagers dépend de la saison :

collecte des déchets ménagers

du 15 septembre au 14 juin →

le mardi

du 15 juin au 14 septembre →

le mardi et le samedi

- Les consignes de tri des emballages changent** à Yves pour se conformer aux consignes en vigueur dans les autres communes de la CdA. A partir du 1^{er} janvier, vous devrez donc mettre **dans vos bacs jaunes tous les plastiques ménagers, à l'exception des sacs et des films** : bouteilles et flacons comme vous en avez l'habitude, mais également pots de yaourt ou de beurre, barquettes alimentaires, boîtes à œufs, etc.
- Le service de collecte de verre en porte-à-porte n'existant pas au sein de la CdA de La Rochelle, il sera remplacé par l'installation de Points d'Apport Volontaire. La CdA installera 4 colonnes dédiées à la collecte du verre, leur implantation est en cours de concertation avec la Mairie.

▶ Vous souhaitez en savoir plus ?

Service Gestion des Déchets

Rue Anita Conti à Périgny

▶ **N°Vert 0 800 535 844**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h45





Les déchèteries

Comme tous les habitants de la CdA, **vous devez faire votre demande de Pass** puisque les déchèteries sont équipées, depuis le 7 octobre dernier, de barrières levantes. Délivré **gratuitement**, ce Pass vous permettra d'accéder à l'ensemble des **11 déchèteries** et aux **2 plateformes de dépôt de déchets verts** de l'agglomération.



Pour obtenir le Pass il vous suffit de remplir le formulaire à votre disposition dans toutes les mairies de l'agglomération, les déchèteries ou sur le site : www.agglo-larochelle.fr et de l'envoyer par courrier, avec les justificatifs nécessaires, à l'adresse suivante :

**Pass déchèteries
BP 47 - 17180 Périgny**

La déchèterie la plus proche de votre commune est celle de **Châtelailion-Plage**, située rue du Canal dans la Zone Industrielle Saint-Jean-des-Sables.

Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Châtelailion-Plage sont inchangés :

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

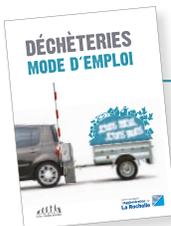
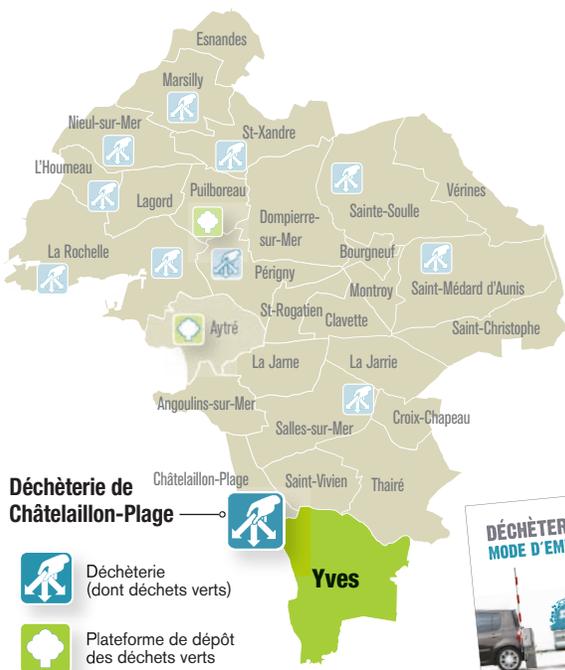
Du lundi au samedi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Du 1^{er} avril au 30 septembre :

Du lundi au jeudi,
de 9h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi et samedi,
de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les déchèteries de l'agglomération sont fermées les dimanches et jours fériés.



Le guide Déchèteries : mode d'emploi est disponible sur place à la CdA, par courrier sur simple demande, ou téléchargeable sur le site www.agglo-larochelle.fr



Le transport public



Les lignes régulières



au 1^{er} janvier
2014

Nouvelle tarification

Le service de transport public sera toujours assuré par la ligne Les Mouettes n°9 Rochefort-La Rochelle.

L'entrée d'Yves dans la CdA de La Rochelle se traduira pour vous par **une baisse de la tarification** puisque vos déplacements se feront désormais **aux tarifs du réseau Yélo**, c'est-à-dire :

1,30 € au lieu de **4,80 €** pour le titre unitaire

11 € au lieu de **26 €** pour le titre 10 voyages

35 € au lieu de **69 €** pour l'abonnement mensuel

350 € au lieu de **370 €** pour l'abonnement annuel

230 € au lieu de **255 €** pour l'abonnement annuel des moins de 26 ans

Si vous aviez souscrit un abonnement annuel auprès du réseau Les Mouettes, téléphonez au

 N° Azur **0 811 36 17 17**

Prix d'un appel local

pour connaître les modalités de remboursement de la différence au prorata.



Pensez à souscrire **un abonnement domicile-travail** au tarif de 205 €, dont 50% pris en charge par votre employeur. Cet abonnement comprend un aller-retour quotidien sur la base de 235 jours par an.

Nouveau service

- Vous pourrez désormais **monter ou descendre à chacun des arrêts desservis entre Yves et La Rochelle**. Il vous sera également possible de **bénéficier d'une correspondance sur le réseau Yélo** avec votre ticket valable une heure.

et après

D'ici l'été 2017, date échéance des contrats en cours avec les transporteurs, le réseau Yélo sera repensé à l'échelle du nouveau territoire, en concertation avec les 28 communes.

► Vous souhaitez en savoir plus ?

**Connaître les horaires ?
Prendre un abonnement ?**

Maison Yélo, place de Verdun à La Rochelle
www.yelo.agglo-larochelle.fr

► **N°Azur 0 810 17 18 17**

Prix d'un appel local

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30





Le transport public



Les lignes scolaires

au 1^{er} janvier
2014

Vos enfants continueront à être transportés au même tarif par le réseau Les Mouettes du Conseil général.

et après

- Pour les rentrées scolaires 2014/2015 et 2015/2016, les inscriptions seront toujours assurées par le Conseil général.
- Pour les rentrées scolaires suivantes, la CdA vous informera le moment venu de toutes les modalités pratiques.



► Vous souhaitez en savoir plus ?

Connaître les horaires ?

Prendre un abonnement ?

www.lesmouettes-transport.com

► N°Azur 0 811 36 17 17

Prix d'un appel local





La fiscalité



Les impôts des ménages

L'alignement des taux de la CdA du Pays Rochefortais sur ceux de la CdA de La Rochelle devrait se traduire par une légère hausse de vos impôts locaux (part communautaire de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti).



Les taxes

- En matière d'assainissement, la redevance de la CdA de La Rochelle étant moins élevée que celle actuellement en vigueur dans votre commune, la part assainissement de votre facture d'eau diminuera d'environ 30 % dès l'an prochain.

Concrètement :

- votre facture sera toujours établie par la RESE ;
- les nouveaux tarifs CdA s'appliqueront aux volumes consommés à partir du 1^{er} janvier 2014.

- En matière de déchets, vous ne serez plus assujettis à la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) mais à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au taux actuel de la CdA de La Rochelle (9,13 %).

Globalement, votre facture diminuera. Il faut toutefois noter de possibles exceptions pour les personnes occupant un logement ou un local professionnel de taille importante pour lesquelles ce changement pourrait être légèrement défavorable.



Les impôts des entreprises

Un taux unique de cotisation foncière des entreprises (CFE) sera appliqué sur l'ensemble des 28 communes de l'agglomération, soit 25,97 % (taux actuellement en vigueur sur la CdA).

Bien informé



Un magazine

Point Commun, le magazine des habitants de l'agglomération de La Rochelle est distribué dans votre boîte aux lettres tous les deux mois.

Un site internet

Pour consulter l'actualité, trouver une idée de sortie, suivre l'avancée des grands projets de l'agglomération, effectuer ses démarches en ligne... **www.agglo-larochelle.fr**, le site officiel de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Des dépliants et des plaquettes

Des publications thématiques (transports, environnement, écoles de musique et de danse...) sont téléchargeables sur le site internet, disponibles à l'accueil de la CdA ou par courrier, sur simple demande.

Communauté
d'**Agglomération** de
La Rochelle



6 rue Saint-Michel - CS 41287
17086 La Rochelle Cedex 02
Tél. 05 46 30 34 00
accueil@agglo-larochelle.fr
www.agglo-larochelle.fr

**Construisons ensemble
une agglomération**

encore plus équilibrée

encore plus dynamique

encore plus solidaire

encore plus durable

encore plus humaine